

Règlement 2017 du championnat départemental de Pétanque

Le championnat départemental de pétanque de Générations Mouvement est destiné à développer les rencontres entre joueurs, favoriser la connaissance des clubs Générations Mouvement entre eux, qualifier 2 équipes masculines/mixtes, et 1 équipe féminine, pour participer aux rencontres nationales de pétanque, préparer la sélection des clubs participants aux rencontres régionales de pétanque l'année suivante.

Article 1 : Organisation.

La Fédération Départementale organise en collaboration avec un club de Générations Mouvement des Hautes-Alpes une rencontre de pétanque qui se déroule sous le contrôle technique d'un arbitre – non obligatoirement diplômé - désigné par le club organisateur, et d'un représentant de la Fédération Départementale Générations Mouvement.

Le règlement de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal sera appliqué sous la responsabilité de l'arbitre.

Article 2 : Préparation de cette compétition amicale

La rencontre départementale de pétanque est ouverte à des triplettes constituées librement, composées de membres d'un même club de Générations Mouvement.

- ♦ Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite : un chef d'équipe sera désigné pour chacune d'elles. Chacun des joueurs des triplettes est âgé d'au moins 50 ans.
- ♦ Tout joueur(euse) préalablement qualifié lors des rencontres régionales pour participer aux rencontres nationales ne peut participer qu'au concours complémentaire du championnat départemental, .
- ♦ Les joueurs(euses) devront obligatoirement être à jour de leur cotisation de Générations Mouvement pour l'année en cours lors de l'inscription sous contrôle de leur président(e).
- ♦ Une date limite d'inscription est communiquée aux clubs lors de l'annonce de la manifestation : elle doit impérativement être respectée pour participer au championnat départemental.

Article 3 : Dispositions particulières

★ Le club organisateur prévoira la mise en place d'un tableau d'informations sur lequel seront apposés :

- Les listes des équipes,
- Le plan des terrains numérotés,
- L'organisation des poules et des rencontres préliminaires.
- Le règlement.

★ Seul le chef d'équipe - désigné lors de l'inscription (voir précédemment) – retirera les tickets-repas auprès des organisateurs : Il sera également le seul interlocuteur des responsables des tables de marque. il sera porteur d'un badge qui l'identifiera : il ne sera répondu à aucune sollicitation d'un autre membre !

Article 4 : Déroulement du Championnat

La rencontre se déroule sur une journée : Un jury - comprenant le représentant de la Fédération Départementale, 1 à 3 membres du club organisateur et l'arbitre - est constitué et désigne un président. Ce jury a tout pouvoir pour statuer et régler tout incident surgissant lors du championnat départemental.

♦ Le tirage au sort de la 1ère partie des poules – tirage qui pourra être réalisé à l'aide de l'outil informatique (utilitaire approprié) – est organisé la veille, par le jury précédemment désigné.

A noter que la protection des équipes d'un même club est levée !

- ♦ Le tour préliminaire se fait par poules de 3 ou 4 équipes, avec 2 équipes qualifiées par poule.
- ♦ Les rencontres se déroulent ensuite par élimination directe, avec une 1^{ère} partie après les poules et un cadrage s'il y a lieu, pour ramener le nombre d'équipes à 32 ou 16.
- ♦ Les parties se jouent en 13 points, y compris la finale et la petite finale permettant de désigner les équipes classées à la 3^{ème} et 4^{ème} place. Toutefois, le jury pourra modifier ce règlement, en fonction du temps ou des horaires !

Les scores des parties sont notés afin d'établir le classement de toutes les équipes.

Article 5 : Qualifications aux rencontres nationales

Les 2 équipes masculines/mixtes finalistes ainsi que la meilleure équipe féminine sont qualifiées pour participer aux rencontres nationales. Si l'une de ces équipes ne peut y participer, c'est l'équipe classée 2^{ème} chez les féminines, 3^{ème} pour les masculins/mixtes, qui s'y rendra. Si les 2 premières équipes ne peuvent participer, ce sont les équipes classées à la 3^{ème} et 4^{ème} place qui participeront aux rencontres nationales, et ainsi de suite.

Article 6 : Participation aux rencontres régionales

La participation des clubs à ces rencontres est liée aux résultats obtenus à ce championnat départemental. Il sera ainsi fait appel aux clubs les mieux classés pour engager une équipe, en partant de la 1^{ère} place, et en tenant compte du nombre de places accordées par l'Union Régionale à chaque département. Le club dont une équipe s'est qualifiée lors des rencontres régionales pour participer aux rencontres nationales, aura d'office une équipe qualifiée pour les rencontres régionales de l'année N+1.

Article 7 : Concours complémentaire

L'après-midi, un concours complémentaire est organisé pour les perdant(e)s jusqu'au cadrage inclus. Ce concours se déroule par élimination directe.

Les joueurs (euses) qualifiés lors des rencontres régionales peuvent participer à ce concours en s'acquittant des droits d'inscription (équipe dans sa composition initiale ou non).

Article 8 : Droits d'engagement

Le droit d'engagement par tripléte est payable au moment de l'inscription et reste acquis à l'organisation

Article 9 : Récompenses

Chaque joueur reçoit un lot. Un trophée ou une coupe est attribué en fonction du classement de l'équipe : L'équipe vainqueur du championnat reçoit un trophée qu'elle garde un an : ce trophée sera remis en jeu chaque année, mais est conservé définitivement par le club qui l'aurait gagné 3 années de suite.

Les membres de l'équipe féminine la mieux placée reçoivent une coupe qu'elles conservent.

Concernant le concours complémentaire, seuls les finalistes reçoivent une coupe.

Article 10 : Divers

Tous les ans, la Fédération Départementale fait appel à candidature pour l'organisation de l'ensemble des manifestations qu'elle organise : si aucun club n'était candidat à l'organisation du championnat départemental de pétanque, il reviendrait au club dont l'équipe a remporté le championnat, de l'organiser l'année suivante.